

## Une perte auditive non appareillée affecte la personne et ses proches

### Résumé de l'étude EuroTrak 2015

**En Suisse, une personne sur douze dit avoir des problèmes d'audition. Parmi les adultes, ce taux atteint même un sur dix. En 2015, l'étude EuroTrak de l'Association suisse des fournisseurs d'aides auditives (HSM) a examiné pour la deuxième fois la «situation auditive» et les conditions de vie des personnes concernées. Conclusion: une audition dégradée reste longtemps acceptée et non traitée en dépit de ses effets négatifs, notamment sur la santé et la carrière professionnelle. Ceci bien que les utilisateurs d'appareils auditifs souffrent moins de dépression ou de démence et sont mieux intégrés dans leur environnement personnel et professionnel.**

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 15% de la population mondiale adulte souffrent d'une perte auditive. En Suisse, une étude actuelle révèle qu'un adulte sur dix indique avoir des problèmes d'audition. Dans l'ensemble, un habitant sur douze (8% de la population) évoque une déficience auditive. Mais les valeurs empiriques provenant de mesures effectives montrent que le nombre de personnes touchées est généralement plus élevé.

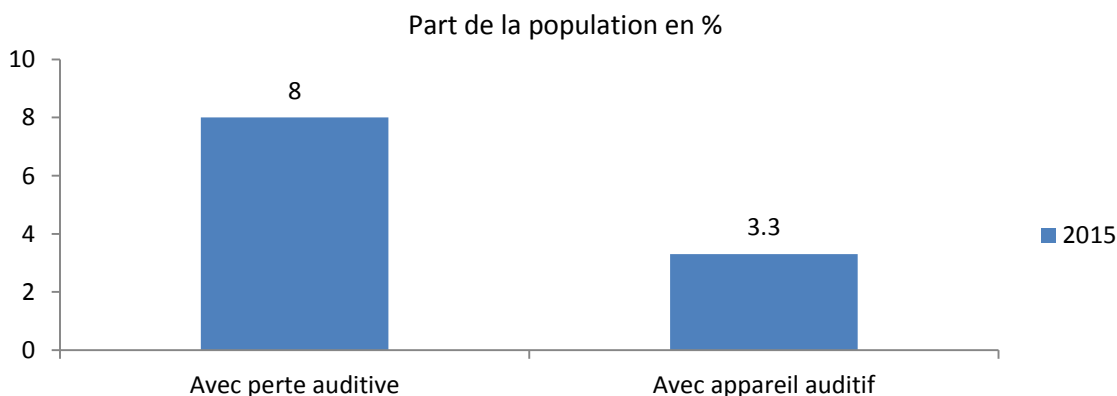


Diagramme: Part de la population avec perte auditive / avec appareil auditif, Étude EuroTrak HSM 2015

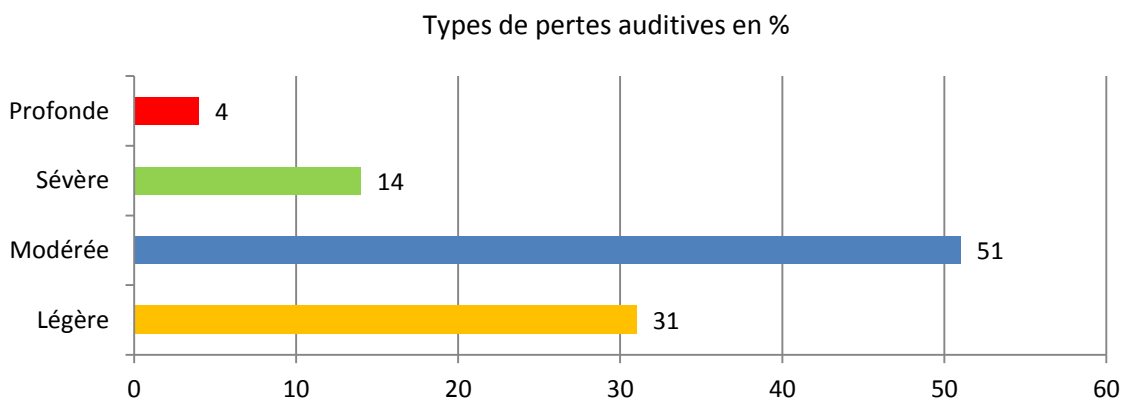


Diagramme: Types de pertes auditives par degré de gravité, Étude EuroTrak HSM 2015

La part des déficiences auditives appareillées est restée constante à 3,3%. «Même les pertes auditives légères compromettent la vie quotidienne et dégradent la qualité de vie – il y a donc ici une lacune à combler. L'étude montre que quelque 41% seulement des personnes touchées portent un appareil auditif», indique Luca Mastroberardino, porte-parole de l'Association suisse des fournisseurs d'aides auditives, en commentant l'évolution constatée.

### Les appareils auditifs favorisent l'intégration

Les professionnels de l'audition revêtent une grande importance pour la reconnaissance de la perte auditive. Les 76% des personnes ayant effectué un test auditif l'ont fait auprès de leur généraliste, d'un spécialiste ORL ou d'un audioprothésiste. La majorité des personnes interrogées ne réalisent un test auditif que très irrégulièrement. Dans l'étude, 12% ont indiqué avoir effectué un test auditif au cours des douze derniers mois; 35% l'ont fait au cours des cinq dernières années et 44% n'ont jamais subi un test auditif. Mais seuls 50% des personnes qui souffrent subjectivement d'une déficience auditive font le pas suivant et consultent un audioprothésiste. Le taux d'adaptation, soit la part des personnes touchées qui utilisent un appareil auditif, varie fortement selon l'âge: si 54% des plus de 65 ans font appareiller leur perte auditive, ils ne sont que près de 25% parmi les 45-64 ans et 18% seulement parmi les moins de 44 ans.

Les taux d'abandon enregistrés dans l'étude illustrent le parcours menant à l'appareil auditif et indiquent comment est calculé le taux d'adaptation suisse de 41%.

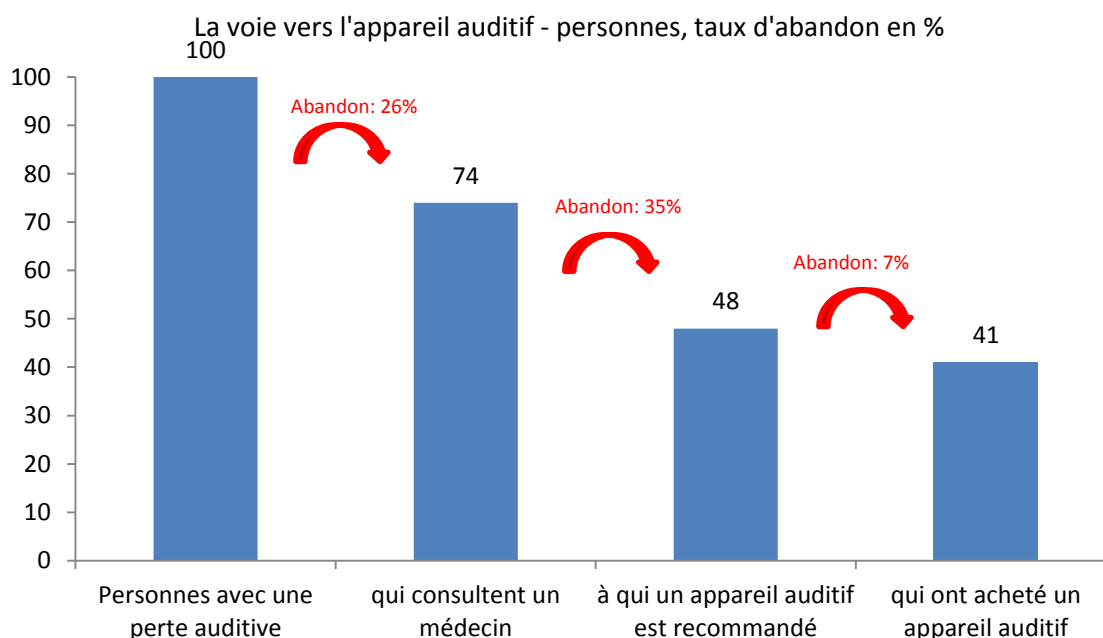


Diagramme: La voie vers l'appareil auditif – taux d'abandon, Étude EuroTrak HSM 2015

Contrairement au cas de la vision, où l'on achète des lunettes dès une baisse relativement légère de la vue, les gens souffrant d'une déficience auditive ressentent souvent le port d'un appareil auditif comme l'aveu d'un défaut et une source potentielle de discrimination en

raison de ce «handicap». L'appareil auditif est encore affligé d'un certain stigmate. Ceci sans raison valable, comme le montre l'étude EuroTrak: 95% des porteurs d'aides auditives interrogés indiquent n'avoir jamais ou seulement rarement été la cible de moquerie ou d'exclusion. En revanche, quelque 20% des personnes sans appareil auditif interrogées se sentent parfois brimées ou exclues. Mais l'exclusion sociale n'est pas seule ici à limiter la qualité de vie. Selon l'étude EuroTrack 2015, une perte auditive non appareillée peut rendre les personnes concernées plus sujettes aux dépressions et aux symptômes de démence. Alors que 59% des utilisateurs d'appareils auditifs ne tendent jamais à présenter des symptômes dépressifs, ce taux tombe à 39% chez les personnes touchées mais non appareillées. En outre, l'étude a montré que les personnes dont la perte auditive est appareillée se sentent moins fatiguées le soir et peuvent mieux dormir que les personnes sans appareil auditif. L'utilisation d'un appareil auditif apporte donc bien davantage qu'une solution à la perte auditive – elle agit positivement sur le bien-être général.

### Grande satisfaction dans la vie privée et professionnelle

Les 95% et plus des utilisateurs d'aides auditives ont indiqué lors de l'étude Eurotrak 2015 que le port d'appareils auditifs exerce un effet positif sensible dans leur vie tant privée que professionnelle. La communication en est nettement améliorée, il devient plus facile de participer à des activités en groupe et le sentiment d'assurance et de sécurité s'accroît.

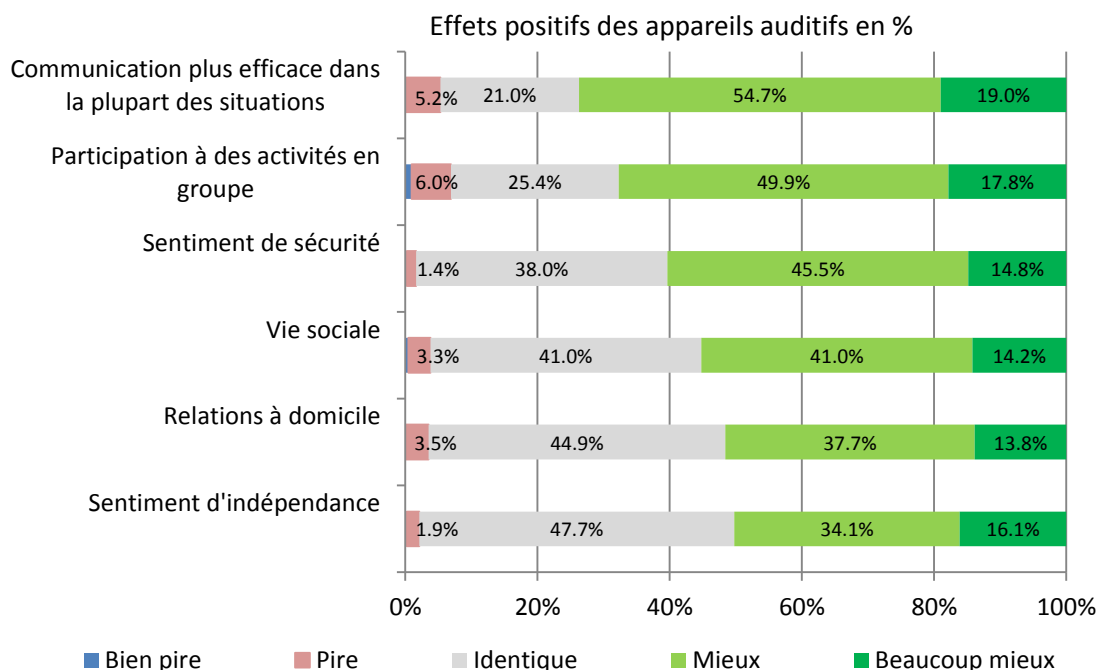


Diagramme: Effets positifs de l'utilisation d'un appareil auditif, Étude EuroTrak HSM 2015

Tout cela exerce une influence positive qui dépasse l'environnement personnel. Les utilisateurs d'aides auditives estiment que les personnes souffrant d'une perte auditive non traitée ont de moins bonnes chances de carrière professionnelle. Ceci tant au niveau de la recherche d'un emploi qu'à celui des promotions ou des négociations salariales.

En raison de ces effets positifs, 81% des utilisateurs d'aides auditives se disent globalement satisfaits de leur appareil auditif – une valeur figurant parmi les plus élevées en Europe. La grande majorité est également séduite par le fonctionnement de l'appareil, porté environ neuf heures par jour. Dans l'étude, 26% ont indiqué que leur appareil auditif fonctionne mieux qu'ils ne s'y attendaient et 54% qu'il fonctionne conformément à leurs attentes. Seuls 20% sont insatisfaits du fonctionnement de leur appareil.

Fonctionnement de l'appareil auditif, en %

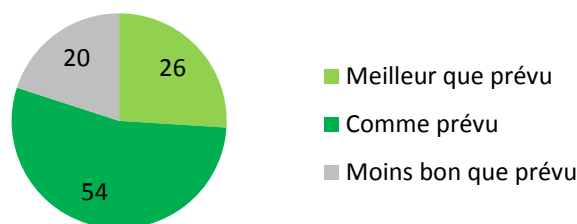


Diagramme: Appréciation du fonctionnement de l'appareil auditif, Étude EuroTrak HSM 2015

Satisfaction dans différentes situations auditives, en %

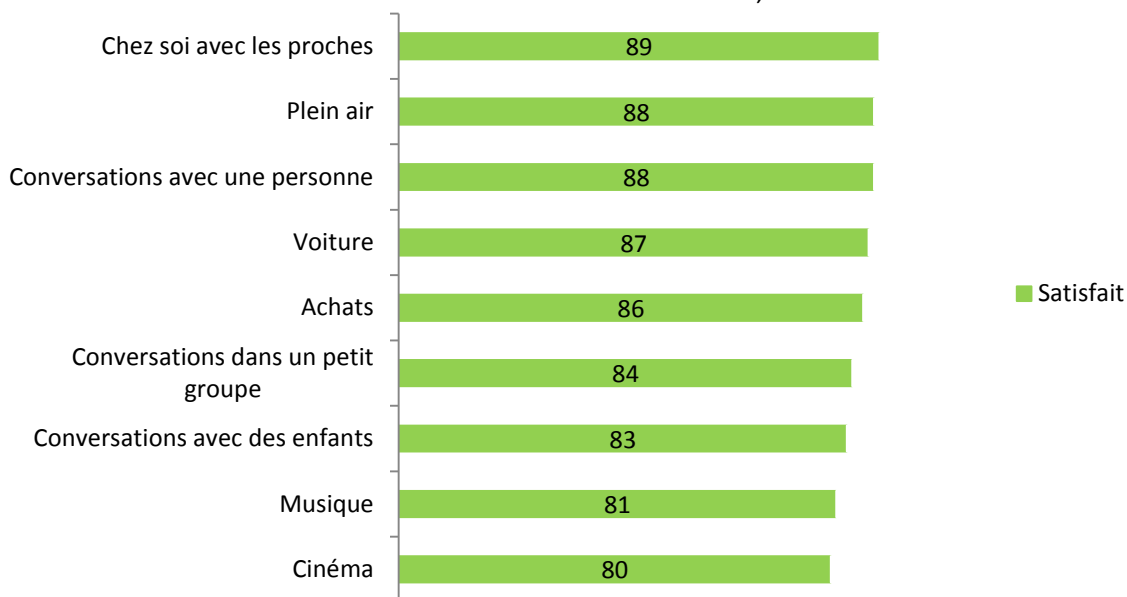


Diagramme: Appréciation des situations auditives par les utilisateurs d'aides auditives, Étude EuroTrak HSM 2015

«Un appareil auditif est un produit très personnel. Il faudrait donc consulter un médecin ou un audioprothésiste, car la correction auditive nécessite un temps d'acclimatation. Comme de nombreuses personnes concernées ne réagissent que tard, l'audition restaurée par l'appareil auditif paraît d'abord insolite. Le cerveau doit se réhabituer à une audition correcte», indique Luca Mastroberardino à propos de l'insatisfaction pouvant conduire à un rejet.

Parmi les principales raisons de renoncer à un appareil auditif, l'étude classe en tête l'impression subjective d'entendre encore suffisamment, avec 63%. Vient ensuite



Hearing Systems Manufacturers

l'insatisfaction quant au fonctionnement de l'appareil auditif dans le bruit (59%). Le sentiment que la perte auditive n'est pas encore assez grave constitue la troisième raison la plus fréquemment évoquée (56%) pour ne pas s'appareiller.

### **Les assurances sociales participent**

Alors que 80% des utilisateurs d'aides auditives interrogés savent qu'ils peuvent bénéficier d'un soutien financier, les personnes dont la déficience auditive n'est pas appareillée n'en sont conscientes que dans une moindre mesure: 39% ignorent s'il existe une telle subvention et 15% le nient.

Lorsqu'un problème auditif est constaté par un médecin, les personnes concernées ont droit à une contribution financière de l'assurance-invalidité (AI). Ceci toutefois si la déficience auditive dépasse un certain degré de gravité. L'AI verse une contribution pour un appareil auditif ou le cas échéant un appareil pour chaque oreille. Il s'agit d'un montant forfaitaire de 840 ou 1650 francs (appareillage binaural), indépendamment du prix payé pour le système auditif. Le soutien assuré permet aux personnes concernées de bénéficier d'un appareil de haute qualité, d'une adaptation professionnelle et d'un service irréprochable. En effet, l'AI verse aussi des contributions pour les piles et des frais de réparation dûment attestés. Des dispositions séparées et des forfaits plus élevés sont en outre prévus pour les enfants et les jeunes gens jusqu'à 18 ans. Par ailleurs, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) verse des contributions aux retraités.

#### **À propos de l'étude**

Le mandant est l'Association suisse des fournisseurs d'aides auditives HSM (Hearing Systems Manufacturers). L'étude EuroTrak consacrée à l'audition et aux appareils auditifs a été réalisée en 2015 pour la deuxième fois en Suisse alémanique et romande par Anovum à Zurich. Au total 14 570 personnes ont été interrogées de manière générale sur le thème de la perte auditive. Des entretiens détaillés ont été menés avec 619 utilisateurs d'appareils auditifs et 682 personnes souffrant d'une perte auditive non appareillée.

#### **À propos de Hearing Systems Manufacturers**

Organisation professionnelle des fabricants d'appareils auditifs, le HSM (Hearing Systems Manufacturers) défend les intérêts de ses membres en Suisse depuis 2003. Le but de l'association organisée en coopérative consiste à réunir les fabricants et grossistes du secteur des aides auditives et à représenter les préoccupations et la formation professionnelle des audioprothésistes. En faveur des personnes souffrant d'une déficience auditive, l'association s'engage pour un approvisionnement en appareils auditifs sur tout le territoire national, la mise à disposition de technologies modernes et un excellent service.